

REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES

organisé par la Bibliothèque de Simandres

« **Si Simandres m'était conté** »

Édition 2025 : Quand les mots font froid dans le dos

ARTICLE 1 - THÈME ET LIEU

La Bibliothèque de Simandres organise un concours de nouvelles noires, policières, à suspense, voire horribles, **se déroulant à Simandres ou en lien avec Simandres.**

ARTICLE 2 - ÂGE

Le concours est **gratuit** et **ouvert à tous à partir de l'âge de 13 ans.**

ARTICLE 3 - COMITÉ DE LECTURE ET VOTES

Un comité de lecture est constitué pour valider la compatibilité des nouvelles reçues avec le règlement (notamment article 5). Ce comité est **composé d'élus municipaux et de personnes travaillant à la bibliothèque** (salarié et bénévoles). **Le comité de lecture est pour partie jury du concours.**

Les nouvelles seront jugées à hauteur de 60% par le vote du public et pour 40% par le comité de lecture.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS

Les participants au concours devront rédiger **une nouvelle inédite noire, à suspense, policière ou horribles, se déroulant à Simandres** ou nettement reliée à Simandres.

La nouvelle devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- Œuvre d'**imagination**,
- Récit bref, **concis**,
- Nombre restreint de personnages,
- **Fin surprenante.**

La nouvelle ne devra porter atteinte à aucune personne morale ou physique, elle ne devra comporter aucun caractère racial, sexiste, discriminatoire, politique ou sectaire, ni de scène pornographique.

Les actions décrites et les protagonistes mis en scène dans la nouvelle seront **purement imaginaires**. Toute ressemblance avec des faits et des personnages existants ou ayant existé sera purement fortuite et ne pourra être que le fruit d'une pure coïncidence.

Le texte devra comporter **un titre différent du thème général du concours**.

Le texte devra tenir sur **6 pages maximum** (3 feuillets A4 recto-verso), être tapuscrit en police **Times New Roman taille 11**, avec des **interligne 1,5**, des **marges moyennes (2)** et **justifié**.

La nouvelle pourra être **signée par l'auteur** sous son nom ou sous un pseudonyme.

Le texte sera adressé **par courriel** à l'adresse suivante : bibliothèque@simandres.fr, avec en objet : « quand les mots font froid dans le dos - Nom Prénom de l'auteur ».

Il se présentera sous **format numérique Word**. Le nom du fichier envoyé devra être le nom de l'auteur en majuscule + le titre du texte.

Lors de la remise de son texte, **l'auteur remplira une fiche** qu'il signera :

- Mentionnant ses nom, prénom, pseudonyme s'il souhaite préserver son anonymat, ville de résidence, mail et numéro de téléphone,
- Attestant qu'il est majeur. S'il est mineur, la fiche devra être signée par le représentant légal,
- Autorisant la publication, la reproduction et la diffusion de la nouvelle,
- Garantissant qu'il en est l'auteur, que le texte n'est ni copié, ni plagié et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée ou en cours de publication, et non postée sur un blog ou un réseau social,
- Autorisant l'illustration de sa nouvelle (couverture) par une œuvre graphique originale. L'auteur pourra s'il le souhaite illustrer lui-même sa nouvelle.

ARTICLE 5 - MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Toutes les nouvelles reçues seront **rassemblées dans un recueil** « Si Simandres m'était conté - Édition 2025 Quand les mots font froid dans le dos », accessibles **en lecture sur le site de la Mairie** de Simandres et **sur papier à la Bibliothèque** de Simandres.

Elles bénéficieront d'une **illustration originale en couverture**.

Elles seront **lues et enregistrées** pour pouvoir être écoutées en podcast également sur le site de la Mairie de Simandres.

Les sept **meilleures nouvelles seront lues en public lors de la soirée lecture / spectacle du 25 octobre**, en clôture de la Journée Halloween de Simandres.

ARTICLE 6 - DATE LIMITE

La date limite d'envoi des textes est fixée au **5 septembre 2025**. Les textes lauréats seront dévoilés lors de la soirée du 25 octobre. Les lauréats seront également informés par téléphone ou par courriel.

ARTICLE 7 - PLEINE ADHÉSION

La participation au concours entraîne **la pleine adhésion à ce règlement**, la reconnaissance du droit des organisateurs à publier les textes dans un recueil, sur les sites Internet et autres plateformes numériques de la Commune de Simandres, ainsi que l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Les délibérations du jury sont confidentielles, ses décisions sont souveraines et sans appel.